



IN-FINITUDE
Solutions for Sustainability

Communiqué de presse

Un réseau digital contre les plantes interdites

Grâce à un outil digital astucieux, une jeune entreprise zurichoise soutient les propriétaires fonciers et les communes dans la lutte contre les néophytes agressives qui prolifèrent de plus en plus (toujours plus). Certaines sont tellement dangereuses que la confédération les a interdites.

Zürich, 14.06.2017. La Spin-off IN-FINITUDE de l'EPFZ saisit le problème par la racine. Avec le développement de sa propre plate-forme web interactive «[Pollenn](#)»®, elle met en réseau communes et propriétaires et les soutient dans la lutte contre les néophytes envahissantes.



1: *Solidage géante interdite, mais en vente / image: Erwin Jörg; zVg.*

La bonne nouvelle d'abord: la majorité des plantes non indigènes ou néophytes sont inoffensives. Cependant, certaines se propagent fortement et menacent la flore et la faune indigènes. Quelques espèces menacent directement notre santé, d'autres peuvent déstabiliser les rives des ruisseaux ou endommager des constructions. Elles sont nuisibles à long terme aussi bien pour nous que pour notre environnement et notre économie. En Suisse, les 58 plantes reconnues comme dangereuses sont inscrites sur des listes. 18 espèces provenant de la „liste noire“ sont interdites par la confédération. Elles se trouvent dans l'ordonnance sur la dissémination dans l'environnement (ODE) de 2008. Celle-ci y interdit la vente, la propagation ainsi que la plantation de ces néophytes envahissantes.

Surprises coûteuses

Celui ou celle qui possède un terrain, ne sait pas dans quelle mesure l'ODE le ou la concerne. Par exemple, quelqu'un vend une maison avec un jardin dont le sol est contaminé par des néophytes envahissantes (par rapport à l'annexe 2 de l'ODE), engendre un impact négatif sur la valeur du terrain en question. Si des couches de sol contaminées sont éliminées de manière inadaptée, il y a dans ce cas une infraction selon l'ODE. Les exotiques importunes doivent être éliminées selon les règles de l'art. Cette tâche est complexe et onéreuse. Mettre de côté ce problème ne fait que de le renforcer du fait que la plante peut se propager de manière agressive. Si aujourd'hui les frais de lutte ne sont que de quelques centaines de francs, dans plusieurs années les dépenses pourraient décupler.

Privés et communes doivent se mettre en réseau

Les propriétaires privés fonciers ne sont pas les seuls face à ce problème. Les communes sont appelées à lutter contre les néophytes envahissantes dans les espaces publics. Ceci reste un travail de Sisyphe tant que ces plantes provenant des propriétés privées continuent à se propager dans les espaces publics. Il est donc dans l'intérêt des communes ainsi que des propriétaires de terrains privés de combattre ensemble efficacement cette verdure dangereuse.

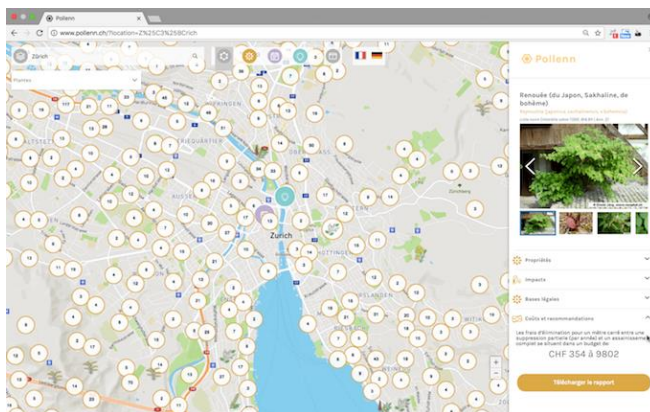
Support digital

Avec l'outil digital intuitif «[Pollenn](#)», les privés ont accès à un système d'informations centralisé les accompagnant dans l'élimination des néophytes envahissantes de leurs propriétés de façon appropriée. Sur «[Pollenn](#)», ils peuvent reconnaître facilement ces plantes et les inscrire sur une carte. Des exemples pratiques ainsi que des connaissances sur des luttes efficaces sont disponibles. Les acteurs se mettent en réseau et peuvent partager des bonnes pratiques. Des approches unifiées et efficaces peuvent émerger et ainsi profiter aux communes. Un calendrier d'événements liés à cette thématique offre des activités pour les privés ou pour les employés communaux. Les communes peuvent placer sur «[Pollenn](#)» des informations précises et proposer de l'assistance.

[Pollenn](#)® a le soutien des offices fédéraux de [l'environnement](#) (OFEV) et de [l'agriculture](#) (OFAG). Elle a également le soutien et reçoit les conseils spécialisés de l'association Suisse des entreprises horticoles [JardinSuisse](#). La fondation Suisse [Info Flora](#) participe également au conseil ainsi qu'à l'échange de données.

[Pollenn.ch](http://www.pollenn.ch)

Fonctionnement: En tant que système d'informations centralisé, la plate-forme offre des informations générales sur la thématique, donne un aperçu de la propagation de ces plantes et apporte une aide à la détermination ainsi qu'un accès à toutes les bases légales concernées. Les propriétaires fonciers peuvent inscrire les néophytes envahissantes identifiées sur leur propriété et recevoir des informations sur les risques avec les coûts potentiels de lutte pour leur propriété. Grâce au réseau à disposition, il leur est possible de trouver un spécialiste, des cours, ainsi que d'autres événements auxquels ils peuvent participer. Ils peuvent aussi trouver les aides provenant de leur commune. Alors que « Pollenn » est gratuite d'utilisation pour les privés, les communes paient une cotisation qui, au travers de la plate-forme, facilite la communication (et de ce fait la coordination du problème) avec ses concitoyens.



2: Pollenn / Distribution des néophytes envahissantes interdites avec des informations spécifiques pour chaque espèce

Que sont les néophytes envahissantes?

Les néophytes décrivent des plantes non indigènes qui ont été introduites localement par les hommes après 1500. Certaines se propagent de manière agressive et menacent la flore et la faune indigène. Elles sont appelées néophytes envahissantes.

Autres liens:

Plate-forme Pollenn

<http://www.pollenn.ch>

Ordonnances sur la dissémination des espèces de 2008

<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20062651/index.html>

s. chapitre 2, paragraphe 4, Art. 15, annexe 2

«Plantes exotiques envahissantes» (Commission fédérale d'experts pour la sécurité biologique)

http://www.efbs.admin.ch/fileadmin/efbs-dateien/dokumentation/Publikationen/Broschuere_Invasive_Pflanzen_F.pdf

Les espèces invasives préoccupent également l'Europe

<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32016R1141&from=EN>

Information

IN-FINITUDE, Tel. 043 540 59 97

Marc Vogt, IN-FINITUDE, Tel. 076 390 29 46

Alain Bachmann, IN-FINITUDE, Tel. 079 307 18 69

Kontaktmail, if@in-finitude.ch